VERS UNE NOUVELLE FORMULE

CONTRAT GROUPE FRAIS DE SOINS AU 1er JANVIER 2018 ?

Afin de se mettre en conformité avec la législation, notamment sur la condition de l'ancienneté et la notion de contrat responsable, la direction souhaite en profiter pour **faire évoluer l'offre actuelle.**

Il nous est ainsi proposé la possibilité de souscrire à **une nouvelle formule : « salarié seul »**
Et non plus seulement à la seule formule « famille » comme ce qui existe actuellement et qui est imposé à tous les salariés.

En effet, à ce jour **25% des salariés de GSA n'ont aucun ayant droit** et 50% de ceux-ci ont entre 20 et 34 ans.

Cela conduirait donc aux deux formules suivantes au lieu d'une :

- formule salarié seul : 40 euros environ par mois
- formule famille : 80 euros environ par mois (cotisation légèrement inférieure à celle que nous payons aujourd'hui qui est de 83,20 euros)

Avec des garanties identiques
Sauf pour les consultations hors OPTAM (liste des praticiens sur le site Ameli) c'est-à-dire hors parcours de soins.

Nouveauté : **un forfait annuel de 120 euros par an serait aussi ouvert à l'acupuncture, aux diététiciens et aux psychologues**.

Cet accord devra être signé au plus tard en mai 2017.

Quelle est notre position à la CFE/CGC ?

Nous sommes **très favorables** à la création d'une formule supplémentaire pour les salariés sans ayant droit (cela concernerait aussi les salariés dont le conjoint bénéficie déjà d'une complémentaire dans son entreprise, il suffirait alors de le signaler).

Les raisons :
- ce choix est plus équitable financièrement pour les

personnes seules (sur les moins de 30 ans, 57% sont des alternants, **pour les jeunes, 40 euros de plus ou de moins c'est important** !)

- le niveau de garantie resterait inchangé pour la cotisation « famille »

Contrairement à nous, la CGT et la CFDT ne sont pas favorables pour le moment à ces changements.

La CFE/CGC ne voit pas pourquoi on empêcherait la mise en place de cette nouvelle formule « salarié seul ».

Impact sur les familles = 0
Impact sur les salariés seuls = +40 euros sur leur fiche de paie

<u>Flash info Déménagement « CAMPUS »:</u>

Vos élus sont allés visiter les locaux sur Nanterre, le site par lui-même est très bien à proximité du RER mais cela se complique quand on commence à imaginer les salariés dans les locaux.

5 500 m2 en moins cela se ressent inévitablement, les salariés vont être tassés ***et qu'ils ne comptent pas se détendre au CE car cela va être compliqué.***

Plus de médiathèque mise à part une mini antenne de quelques m2. *Suite à une décision de la direction favorable à l'implantation d'une seule médiathèque sur le site, le CI GAN devait récupérer 350m2 sur WP5. Au départ, nous devions la « mutualiser » avec le Comité Inter (CI) GAN mais la CFDT du CI (majoritaire) a brutalement changé d'avis car, suite à leur demande, ils ont obtenu qu'elle soit sur WP1 et non plus sur WP5 mais, en contrepartie, le nombre de m2 a chuté de moitié. Il n'était donc plus question pour eux de partager…*

On ne sait toujours rien pour les salles de sport à part qu'il y aura une offre direction contre paiement d'un droit d'entrée pour accéder aux appareils de fitness et pour ce qui concerne ***les activités sportives et culturelles habituelles intra-muros rien ne pourra être possible avant septembre 2018.***

Si vous souhaitez adhérer à la CFE-CGC Fédération de l'Assurance, vous pouvez le faire en contactant un de nos élus ou en ligne en vous connectant à :
http://www.cfe-cgc-ues-groupama-gan.fr